



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ EXCEPTIONNEL

Séance du jeudi 2 mars 2023

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Marie Dugué - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard - M. Patrice Mélé

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau - Mme Bénédicte Florin - Mme Marie-Laure Gély - Mme Christine Guillard - M. Yann Kossi - M. Martin Oudin - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Évelyne Gauché - Mme Charlotte Leforestier

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin

Excusés : Mme Aurore Avril - M. Xavier Houiller

Elus étudiants :

Présents : M. Louis Ormillien - M. Hugo Maussion -Venzac

Excusés : M. Nathan Benadiba - Mme Ornella Dias - Mme Elodie Douis - Mme Agathe Follet - M. Mathis Level - Mme Tiphaine Ratte - M. Pierre-Antoine Torquet - M. Marvin Guilcher - M. Thomas Grzes -

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Florence Alary

Excusés : Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - M. Alain Homps - M. Jean-Yves Leterme - M. Julien Zetlaoui - Mme Valérie Jabot- Mme Isabelle Soirat

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin -M. Benjamin Lavergne - M. Pierre Mouzet -

Excusés : M. Frédéric Danos - M. Olivier Legros - M. Daniel Mirza

M. le Doyen introduit la séance en remerciant tous les membres connectés pour leur disponibilité à cet horaire inhabituel, sur la pause méridienne.

17h00 : Conseil plénier :

Le sujet de cette réunion porte uniquement sur le projet de double licence droit/science politique dont le sort reste soumis à l'acceptation du ministère puisqu'elle ne devrait normalement être proposée qu'à la condition qu'une licence de science politique soit déjà enseignée dans l'établissement.

A la suite d'une nouvelle réunion du comité de pilotage destinée à élaborer une recommandation pour décider de la marche à suivre, il a été dégagé 3 scénarii afin qu'une recommandation puisse être présentée au conseil.

1. Abandonner purement et simplement le projet, ce qui impliquerait de réintégrer les enseignements de science politique dans les différentes disciplines de la nouvelle offre de formation, donc réécrire entièrement la maquette dans des délais extrêmement brefs.
2. Créer la licence de science politique pure mais en mettant de côté la double licence : facilité de mise en œuvre et cours assurés par les 4 professeurs en place sans trop de problème. Cependant on abandonnerait le projet qu'avaient imaginé les professeurs en concertation et qui si on allait au bout de cette démarche, placerait notre faculté au 3^{ème} rang de l'offre de formation dans ce domaine.
3. Rester sur la ligne menée dès le départ par le comité de pilotage sans suivre la voie suggérée par les vice-présidents à la formation à savoir créer la licence de science politique de manière fictive pour ouvrir uniquement la double licence. Cette option a semblé dangereuse et insécurisante aux yeux des participants au copil :
 - Vis-à-vis du rectorat qui pourrait tout à fait légitimement nous inviter à ouvrir cette licence science politique car tout bonnement renseignée dans parcours sup
 - Vis-à-vis des étudiants qui ne pourraient pas s'y inscrire
 - Que les circonstances de cette mise en place soient oubliées lorsque le bilan sera fait dans quelques années par l'HCERES

En conséquence, la recommandation du comité de pilotage (à la majorité moins 2 abstentions) est d'ouvrir réellement la licence de science politique puis dans la foulée la double licence.

Mme Robin-Sabard précise l'articulation entre les 2 nouvelles licences, à savoir que 40 étudiants pourraient être accueillis en licence de science politique et 40 en double licence dès 2024.

M. Parthenay ajoute que malgré la création d'une maquette supplémentaire, l'ajout en termes d'heures de cours sera limité et pourra être absorbé par les 4 professeurs spécialisés en science politique, les cours en double licence étant identiques à ceux de la licence science politique simple.

Mme Guillard s'interroge plus particulièrement sur le contenu de la licence de science politique. M. Vitiello y répond en tant que spécialiste « maquettiste » de l'équipe de professeurs politistes :

Sur les 5 premiers semestres, les cours seront identiques que ce soit en licence science politique ou en double licence mais sur le semestre 6, 3 cours seront ajoutés en licence science politique pendant que les étudiants de double licence consacreront ce dernier semestre à l'étranger.

Le droit privé sera majoritairement évacué de la licence science politique pour laisser place au droit public : droit constitutionnel en 1^{ère} année, droit administratif en 2^{ème} année avec tout de même un cours de droit public avec td à chaque semestre en 3^{ème} année.

M. le Doyen souligne l'importance de se tenir à la volonté de simplification qui a été l'un des objectifs du comité de pilotage et invite les collègues à vérifier les aspects techniques des différentes maquettes et faire remonter leurs éventuelles remarques.

Mme Dugué demande si on envisage des recrutements de chargés de td voir à terme de professeurs politistes. M. Parthenay indique que si on compare avec des situations équivalentes dans d'autres universités aujourd'hui, on constate que les recrutements de politistes sont existants et même de plus en plus nombreux pour répondre au succès des formations en science politique dès leur ouverture.

A notre échelle, les effectifs prévus à l'ouverture en licence de science politique comme en double licence sont extrêmement réduits donc il n'est pas prévu de poste supplémentaire pour le moment.

Aucune autre question ou demande d'intervention n'étant formulée, Monsieur le Doyen propose de procéder au vote sur la demande d'accréditation de licence science politique et double licence droit / science politique

Oppositions : /

Abstentions : /

Les membres présents au conseil de faculté valident donc à l'unanimité la proposition mise au vote.

M. le Doyen indique que l'offre de formation ainsi complétée devra être parachevée par le comité de pilotage avec encore des échanges avec l'université, en particulier sur la notion de soutenabilité financière. En effet, il y a 2 manières d'aborder ce sujet :

- Comparer la nouvelle offre de formation à la précédente en matière de coût auquel cas la faculté serait invitée à revoir sa copie si la nouvelle offre se révélait plus coûteuse que la précédente,
- Examiner la question toutes composantes confondues et raisonner en volume global ; une économie faite sur une formation quelle que soit la composante pouvant venir compenser une augmentation de coût pour une autre composante.

Au vu de l'expérience passée, l'effort de réduction du budget de fonctionnement demandé à l'automne dernier à toutes les composantes pour un résultat global non satisfaisant, M. le Doyen souhaiterait que l'université procède cette fois-ci à un arbitrage global de la soutenabilité financière de l'offre de formation. Monsieur le Doyen ajoute que l'équipe décanale souhaite maintenir un niveau d'offre de formation malgré les difficultés de sous-encadrement existantes depuis plusieurs années en demandant au ministère de donner les moyens nécessaires plutôt que de réduire l'offre afin de s'adapter à ce sous-encadrement chronique. Il finit en précisant que Monsieur le Recteur faisant l'honneur de sa visite aux JPO qui ont lieu ce 4 mars 2023, il ne manquera pas de lui rappeler que le ministère ne donne pas les moyens nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions de satisfaction des usagers.

Il conclut en précisant que la maquette globale d'offre de formation sera envoyée à l'ensemble des collègues dès que les corrections nécessaires seront finalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.